

Tarifs

MONTANT MENSUEL PAR REGIME - Tout mois commencé est dû

Ces montants comprennent :

La contribution des familles, la pension ou la 1/2 pension, les frais annexes comme les photocopies, les cotisations aux organismes nationaux, la cotisation socioculturelle et sportive, les assurances. Ces montants tiennent compte des périodes de stages et des petites vacances scolaires.

Vous recevrez à partir du 20 septembre, une facture annuelle.

En bas à gauche, de la facture figurera un échéancier sur 10 mois..

COLLÈGE

Régime	Externat de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h45		Demi Pension de 8h30 à 16h45		Internat 5 jours du lundi 9h30 au vendredi 16h	Internat permanent (week-end et blanchisserie compris)
	sans étude	avec étude	sans étude	avec étude		
6 ^{ème}	55 €	75 €	129 €	151 €		
5 ^{ème}	80 €	110 €	153 €	185 €	430 €	964 €
4 ^{ème} et 3 ^{ème}	102 €	142 €	211 €	254 €		
4 ^{ème} EA et 3 ^{ème} EA	102 €	142 €	211 €	254 €		

LYCÉE

Régime	Externat de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h45 + l'étude		Demi Pension de 8h30 à 16h45 + l'étude		Internat 5 jours du lundi 9h30 au vendredi 16h	Internat permanent (week end et blanchisserie compris)
2 ^{nde} pass+, Lycée général, technologique (STAV) et professionnel (CGEA, SAPAT)		142 €		254 €	430 €	964 €
CAP, Bac Pro Restauration (présentiel)		189 €		297€	503€	964 €
CAP Bac Pro Restauration (alternance en contrat de professionnalisation)		51€		91 €	154 €	344€
BTSA GPN		310 €		366 €	599 €	964€

Note importante : Une réduction de 30% est appliquée (sur l'enfant le plus jeune) pour les familles de deux enfants ou plus, scolarisés à Saint Christophe, exclusivement sur le régime.

- L'acompte versé à l'inscription ainsi que les bourses (pour les élèves qui en bénéficient) et les réductions pour plusieurs enfants à Saint-Christophe sont déduits de la facture.
- Les frais de transports scolaires des élèves qui ne bénéficient pas de la gratuité seront facturés.
- Des frais de dossier pour une première inscription seront facturés et non remboursés (40 € pour le collège, le lycée, et pour les B.T.S.A.).
- Les frais de voyage scolaire seront également facturés en sus.

Supplément internat de semaine : 167 € par week-end (du vendredi 16h00 au lundi 09h30) (15 week-end maximum)

Supplément internat permanent : 517 € par semaine (accueil semaine de vacances Toussaint, février, avril)

Supplément arrivée dimanche soir : accueil le dimanche soir - 26 € par nuitée